



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

OBJET : PERSONNEL

Evolution des emplois et du tableau des effectifs
B/ Tableau des effectifs

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240404-DEL20240404_05B-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 5

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	35
Absents représentés.....	8
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE QUATRE AVRIL à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 29 mars 2024 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 5

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme MISSLIN, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDDAS, M. BOUILLAUD, M. AUBRY, M. HARDOUIN, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. GUESMI, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. RHOUMA, Adjoint au Maire, représenté par M. BOUYSSOU,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
Mme MEDEVILLE, Conseillère municipale, représentée par Mme BERNARD,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par M. BOUILLAUD,
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par Mme MISSLIN,
Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR.

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, Conseiller municipal,
M. SEBKHI, Conseiller municipal,
Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBAMBA, Conseiller municipal,
M. DANSOKO, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



PERSONNEL

Evolution des emplois et du tableau des effectifs

B/ Tableau des effectifs

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu le code général de la fonction publique,

vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

vu le décret n°92-853 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des psychologues territoriaux,

vu le décret n° 2016-336 du 21 mars 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux,

vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

vu sa délibération du 21 novembre 2019 fixant les effectifs de psychologues hors classe,

vu sa délibération du 16 décembre 2021 fixant les effectifs de psychologues de classe normale,

vu sa délibération du 16 février 2023 fixant les effectifs d'animateurs principaux de 1^{ère} classe,

vu sa délibération du 14 décembre 2023 fixant les effectifs d'assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, d'animateurs, cadres de santé, adjoints techniques, adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe,

vu sa délibération du 8 février 2024 fixant les effectifs de techniciens, ingénieurs, adjoints administratifs, rédacteurs,

vu l'avis du Comité social territorial du 21 mars 2024,

considérant qu'il convient de doter les services municipaux du personnel qualifié nécessaire à leur bon fonctionnement,

DELIBERE

Adopté à la majorité

par 36 voix pour, 5 voix contre, 2 abstentions

ARTICLE 1 : DECIDE la création des emplois suivants :

- 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- 9 emplois d'adjoint technique
- 2 emplois de technicien
- 3 emplois d'ingénieur
- 1 emploi d'adjoint administratif
- 3 emplois de rédacteur
- 1 emploi d'animateur
- 1 emploi de psychologue de classe normale
- 1 emploi de médecin généraliste

ARTICLE 2 : DECIDE la suppression des emplois suivants :

- 1 emploi de psychologue hors classe
- 9 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi d'animateur principal de 1^{ère} classe

ARTICLE 3 : FIXE, conformément au tableau ci-dessous, l'effectif des emplois considérés :

GRADES	Ancien effectif	Nouvel effectif
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	10	11
Adjoint technique	352	361
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	208	199
Technicien	16	18
Ingénieur	23	26
Adjoint administratif	82	83
Rédacteur	65	68
Animateur	24	25
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	10	9
Psychologue de classe normale	10	11
Psychologue hors classe	6	5

Cadre de santé	7	6
----------------	---	---

ARTICLE 4 : DIT que les dispositions des articles 1 à 3 entreront en vigueur à compter du 1^{er} mai 2024.

ARTICLE 5 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 12/04/2024